



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux de réhabilitation énergétique et restructuration des
extérieurs du Groupe Scolaire Joliot Curie**

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 13 novembre 2026 à 12 h 00

Mairie de Pontarlier
56 Rue de la République
BP 259
25304 PONTARLIER CEDEX
Tél : 0381394002

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux de réhabilitation énergétique et restructuration des extérieurs du Groupe Scolaire Joliot Curie
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte Le lot suivant sera passé sans publicité ni mise en concurrence selon une procédure distincte de la présente consultation, conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du Code de la commande publique : Lot n°17 : Dépose soignée en vue de réemploi ex-situ
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	17
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par tranche
	Négociation	Avec - facultative
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	6
1.6 - Réalisation de prestations similaires	7
2 - Conditions de la consultation	7
2.1 - Délai de validité des offres	7
2.2 - Forme juridique du groupement	7
2.3 - Variantes	7
2.4 - Développement durable	8
3 - Les intervenants.....	8
3.1 - Maîtrise d'œuvre	8
3.2 - Contrôle technique	9
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	9
4 - Conditions relatives au contrat.....	9
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	9
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	10
5 - Contenu du dossier de consultation	10
6 - Présentation des candidatures et des offres	11
6.1 - Documents à produire	11
6.2 - Visites sur site	14
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	14
7.1 - Transmission électronique.....	14
7.2 - Transmission sous support papier	15
8 - Examen des candidatures et des offres.....	15
8.1 - Sélection des candidatures	15
8.2 - Attribution des marchés	15
8.3 - Suite à donner à la consultation	17
9 - Renseignements complémentaires	17
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	17
9.2 - Procédures de recours	18

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux de réhabilitation énergétique et restructuration des extérieurs du Groupe Scolaire Joliot Curie

Les travaux de réhabilitation énergétique sont prévus pour permettre aux deux écoles du groupe (maternelle et élémentaire) d'atteindre l'objectif fixé par le Décret tertiaire à l'horizon 2050, ainsi que pour respecter les clauses environnementales EFFILOGIS. A ces exigences, se greffent des demandes de mise en conformité techniques et fonctionnelles.

Ceci se traduit par une réhabilitation énergétique lourde incluant l'isolation thermique des enveloppes des deux bâtiments écoles, la création d'un ascenseur et l'ajout d'une VMC double-flux à l'école élémentaire, l'autonomisation des réseaux de l'école maternelle vis-à-vis de la maison de l'instituteur, le raccordement des bâtiments à la GTC, ...

Les travaux de restructuration des extérieurs sont conçus pour permettre l'infiltration des eaux pluviales sur site par la désimperméabilisation des surfaces enrobées, l'intégration de noues et la plantation de végétaux adaptés sur le site. Les cours des écoles seront structurées en plusieurs espaces ludiques, sportifs et de « temps calme ».

Par ailleurs, les accès aux entrées des écoles sont repensés avec la création d'un parvis sécurisé, d'une dépose minute, de places de stationnement dédiées, de garages à vélos et d'un cheminement piétonnier reliant la rue de la Libération à celle des Frères Lumière pour sécuriser l'accès au parvis.

Enfin, il est à noter qu'une procédure de réemploi des matériaux en dehors de l'opération est prévue sur le chantier avec le lot 17 « Dépose soignée en vue de remploi ex-situ ».

Lieu(x) d'exécution :

Groupe Scolaire JOLIOT CURIE – 9 et 11, rue de la Libération- 25300 PONTARLIER

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 17 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Terrassement-VRD
02	Aménagements extérieurs
03	Désamiantage

Lot(s)	Désignation
04	Maçonnerie
05	Couverture-Charpente
06	Isolation Thermique Extérieur
07	Menuiseries extérieures
08	Serrurerie
09	Menuiseries intérieures
10	Plâtrerie
11	Faux plafonds
12	Revêtements de sols
13	Ascenseur
14	Electricité
15	Plomberie Chauffage Ventilation
16	Photovoltaïque
17	Dépose soignée en vue de réemploi ex-situ

Le lot suivant sera passé sans publicité ni mise en concurrence selon une procédure distincte de la présente consultation, conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du Code de la commande publique :

Lot n°17 : Dépose soignée en vue de réemploi ex-situ

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Désignation de la tranche
01	Tranche ferme - Ecole élémentaire et sa cour sud
	Tranche optionnelle n°01- Ecole maternelle
	Tranche optionnelle n°02 - Cour maternelle
	Tranche optionnelle n°03 - Cour élémentaire nord et cheminement piétons
	Tranche optionnelle n°04 - Parvis
02	Tranche ferme - Ecole élémentaire et sa cour sud
	Tranche optionnelle n°02 - Cour maternelle
	Tranche optionnelle n°03 - Cour élémentaire nord et cheminement piétons
	Tranche optionnelle n°04 - Parvis

03	Tranche ferme - Ecole élémentaire et sa cour sud
04	Tranche ferme - Ecole élémentaire et sa cour sud
	Tranche optionnelle n°01- Ecole maternelle
05	Tranche ferme - Ecole élémentaire et sa cour sud
	Tranche optionnelle n°01- Ecole maternelle
06	Tranche ferme - Ecole élémentaire et sa cour sud
	Tranche optionnelle n°01- Ecole maternelle
07	Tranche ferme - Ecole élémentaire et sa cour sud
	Tranche optionnelle n°01- Ecole maternelle
08	Tranche ferme - Ecole élémentaire et sa cour sud
	Tranche optionnelle n°01- Ecole maternelle
09	Tranche ferme - Ecole élémentaire et sa cour sud
	Tranche optionnelle n°01- Ecole maternelle
10	Tranche ferme - Ecole élémentaire et sa cour sud
	Tranche optionnelle n°01- Ecole maternelle
11	Tranche ferme - Ecole élémentaire et sa cour sud
	Tranche optionnelle n°01- Ecole maternelle
12	Tranche ferme - Ecole élémentaire et sa cour sud
	Tranche optionnelle n°01- Ecole maternelle
13	Tranche ferme - Ecole élémentaire et sa cour sud
14	Tranche ferme - Ecole élémentaire et sa cour sud
	Tranche optionnelle n°01- Ecole maternelle
	Tranche optionnelle n°02 - Cour maternelle
	Tranche optionnelle n°03 - Cour élémentaire nord et cheminement piétons
15	Tranche ferme - Ecole élémentaire et sa cour sud
	Tranche optionnelle n°01- Ecole maternelle
16	Tranche ferme -- Ecole élémentaire et sa cour sud
17	Tranche ferme -- Ecole élémentaire et sa cour sud
	Tranche optionnelle n°01 - Ecole maternelle

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45454000-4	Travaux de restructuration

Lot(s)	Code principal	Description
01	45200000-9	Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil
02	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
03	45262660-5	Travaux de désamiantage
04	45223220-4	Travaux de gros œuvre
05	45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
06	45321000-3	Travaux d'isolation thermique
07	45421000-4	Travaux de menuiserie
08	44316500-3	Travaux de serrurerie
09	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
10	45421152-4	Installation de cloisons
11	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
12	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
13	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
14	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
15	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
	45330000-9	Travaux de plomberie
16	45261215-4	Travaux de couverture de panneaux solaires

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

L'opération vise des objectifs environnementaux ambitieux par la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'une part, et la réduction des consommations énergétiques avec l'atteinte de l'objectif Décret Tertiaire 2050.

L'opération vise également à veiller scrupuleusement à la préservation de l'environnement et à appliquer toutes les bonnes pratiques permettant de limiter les nuisances liées aux travaux. A cet effet, les candidats sont invités à prendre connaissance de la « Charte Chantier Vert » transmise avec les pièces de la consultation et qui sera une pièce contractuelle du marché.

De plus, une démarche de réemploi est menée sur cette opération, les différents lots techniques ayant à charge de déposer soigneusement les matériaux réutilisés par la collectivité.

Pour les matériaux réemployés hors collectivité, le lot N°17 « Dépose soignée en vue de réemploi ex-situ » est créé et sera mené en procédure de petit lot. A ce titre, il ne figure pas dans la présente publicité.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Dénomination de la société et adresse postale	Qualité (mandataire, co-traitant, sous-traitants)	Compétence(s) assurée(s)	Eléments de mission
AACT+ 3, chemin des écoles des Tilleroies - 25000 Besançon	mandataire	ARCHITECTE	DIAG-APS-APD- PRO-AMT-EXE1- VISA-DET-AOR
BAT ECO 26 route de Besançon - 25620 Tarcenay-Fourcherans	cotraitant	BE ECONOMIE	APS-APD-PRO-AMT
PLANAIR 4, chemin de Palente - 25000 Besançon	cotraitant	BE FLUIDES - CVC	DIAG-APS-APD- PRO-AMT-EXE1- VISA-DET-AOR
FDI 15, route de Lyon - 25720 Beure	cotraitant	BE STRUCTURES	DIAG-APS-APD- PRO-EXE1-VISA- DET-AOR
VAUTE SCHERMESSER 10A, rue Midol - 25000 Besançon	cotraitant	BE ELECTRICITE	DIAG-APS-APD- PRO-SSI-AMT- EXE1-VISA-DET- AOR
AACT+ 3, chemin des écoles des Tilleroies - 25000 Besançon	mandataire	OPC	OPC

VENATHEC 5 rue René Flory -68500 Berghotz Siège: 22 avenue de la Garenne - 54000 Nancy	cotraitant	ACOUSTICIEN	APS-APD-PRO
SETIB 3, chemin des ecoles des Tilleroyes - 25000 Besançon	sous-traitant	BE VRD	DIAG-APS-APD- PRO-AMT-EXE1- VISA-DET-AOR
AACT+ 3, chemin des écoles des Tilleroyes - 25000 Besançon	mandataire	PAYSAGISTE	DIAG-APS-APD- PRO-AMT-EXE1- VISA-DET-AOR

3.2 - Contrôle technique

La mission de contrôle technique est assurée par :

SOCOTEC Constructions –

Parc Lafayette

4 rue du Colonel Maurin

25000 Besançon

Dont les missions sont les suivantes :

Code	Libellé
L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables
S	Sécurité des personnes dans les constructions
SEI	Sécurité dans les immeubles recevant du public (ERP) ou de grande hauteur (IGH)
PS	Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme
LP	Solidité des éléments d'équipements non indissociablement liés
Th	Isolation thermique et économies d'énergie
Att Th	Attestation installation thermique
Hand	Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
Att Hand	Attestation accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
Autres	VIEL (vérification initiale des installations électriques) Pha acoustique F fonctionnement

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

B&R Ingénierie

30 avenue Villarceau

25000 Besançon

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Cautionnement et garanties exigés : Retenue de garantie de 5% qui peut être remplacée par une garantie à première demande.

Une avance de 5 % sera accordée dans les conditions prévues au contrat. Garantie à première demande couvrant 100% de l'avance.

Articles L2191-1 à L2193-14 et R2191-1 à R2193-22 du Code de la commande publique.

Règlement des comptes : conditions du CCAG Travaux approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

Caractéristiques des prix : prix global et forfaitaire pour chacun des lots.

Modalité de variation des prix : prix révisables.

Subventions possibles : FONDS VERTS, EFFILOGIS, CEE, FEDER

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour chacun des lots
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses technique communes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes pour chacun des lots
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chacun des lots
- Calendrier prévisionnel d'exécution
- Plans
- Cadre de réponse du mémoire technique
- Repérages amiante des bâtiments
- Diagnostic HAP des enrobés
- Etudes de sol géotechniques G2-AVP
- Test d'étanchéité à l'air des bâtiments
- Diagnostic d'étanchéité du réseau CTA maternelle
- Charte de chantier vert
- PGC SPS
- Notice acoustique
- Le formulaire DC1 intitulé "Lettre de candidature"
- Le formulaire DC2 intitulé "Déclaration du candidat"
- La note d'information : AWS - Mode opératoire dépôt avec signature
- La note d'information : Obligation transmission offre dématérialisée
- La fiche contact

Le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé et uniquement disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : www.ville-pontarlier.fr rubrique marché publics – onglet " marchés à procédure adaptée – MAPA supérieurs à 90 000 € HT ".

Il est également téléchargeable sur le profil acheteur <http://agysoft.marches-publics.info>

Il est conseillé aux soumissionnaires de s'enregistrer sur le site et notamment d'indiquer une adresse électronique (mail) permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

NOTA : Conformément au décret n°2014-109 du 26 septembre 2014 :

« VI. - Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

« Le pouvoir adjudicateur peut prévoir, dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de la consultation, que les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui lui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. »

Concernant l'application de ce décret, l'attention du candidat est attirée :

- Sur la nécessité d'indiquer, dans la candidature, tous liens, adresses, lieu de stockage numérique afin de permettre au pouvoir adjudicateur de les consulter.
- sur la mise en œuvre du principe **"Dites-le nous une fois"** : le pouvoir adjudicateur accepte que les pièces de candidatures déjà fournies au titre de l'année en cours dans le cadre d'une précédente procédure ne soient pas à nouveau présentées par le candidat, **hors lettre de candidature et déclaration du candidat.**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-14 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi	Non

des travailleurs handicapés (document joint en annexe)	
Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) complétée	Non
Déclaration de candidature (DC2 ou équivalent) complétée	Non
Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (DC2 ou équivalent)	Non

Pour les lots figurant dans le tableau ci-dessous, **les CA des candidats (groupement) des trois dernières années devront respecter les minima suivants**. En cas de groupement, il sera additionné les CA des co-traitants comme base de CA de référence si l'entreprise titulaire du groupement ne dispose pas du CA minimal requis.

Cette clause ne s'applique pas aux sous-traitants qui seraient désignés lors de la remise de l'offre ou en cours de chantier.

N°Lot	Libellé	CA minimal du candidat*
01	Terrassements vrd	530 000 €
02	Aménagements extérieurs	660 000 €
03	Désamiantage	-
04	Maçonnerie	150 000 €
05	Charpente couverture	320 000 €
06	ITE	660 000 €
07	Menuiseries ext. BOIS/ALU- BSO	480 000 €
08	Serrurerie	80 000 €
09	Menuiserie intérieure	100 000 €
10	Plâtrerie	170 000 €
11	Faux plafonds	-
12	Revêtements de sols	-
13	Ascenseur	-
14	Electricité	360 000 €
15	Plomberie Chauffage Ventilation	910 000 €
16	Photovoltaïque	-
17	Dépose soignée en vue de réemploi ex-situ	-

*** cette clause ne s'applique pas aux sous-traitants.**

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste de références de chantiers similaires en ERP (1 minimum, 10 références maximum), assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Lot 03 : entreprises spécialisées et certifiées QUALIBAT 1552 ou homologuées par l'AFNOR et Global Certification ou équivalent	Non
Lot 10 : RGE Chauffage ou équivalent	Non
Lot 14- QUALIFELEC MGTI. Qualifications complémentaires courants faibles CFMGTI2 ou équivalent	Non
Lot 16 : Qualification QUALI PV 36 ou SPV RGE, niveau SPV1 (installation de 36kVA) ou équivalent	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Les fiches techniques des matériels envisagés lorsqu'ils diffèrent de ceux cités dans les CCTP, indiquant leurs performances, leurs spécifications et leur fiche de toxicité pour tous les lots.	Non
Le mémoire technique selon le cadre de réponse joint au DCE à utiliser obligatoirement (un mémoire technique par lot en cas de réponse à plusieurs lots) Aucune annexe jointe au mémoire technique ne sera prise en compte. Le mémoire technique décrivant les deux critères « Valeur Technique » et « Performances environnementales » fera un total de 21 pages maximum, incluant la première page qui sera comptabilisée comme page de garde, de format A4. Le mémoire technique pourra intégrer des synoptiques, des schémas, images, extraits de procédures, de plans ou de tableaux pour aider à la compréhension des éléments qui y seront rédigés. La rédaction du mémoire s'effectuera avec une police classique aisément lisible (type Arial taille minimale 11, ou autre police de taille similaire). Enfin, toute page supplémentaire aux 20 pages du mémoire technique ne sera pas prise en compte, et les éléments qu'elle contient ne seront donc pas évalués pour la notation des	Non

critères. Il en ira de même pour tout fichier ou annexe transmis en plus du mémoire technique.	
--	--

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Les visites de site sont fortement recommandées.

Elles pourront s'effectuer sur réservation, par mail à e.bertrand@grandpontarlier.fr. Le délai de visite est fixé à 20 jours avant la date limite de réception des offres.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://agysoft.marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde – NE PAS OUVRIR », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de Pontarlier
56 Rue de la République
BP 259
25304 PONTARLIER CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces **avant la date et l'heure limites indiquées dans la demande envoyée via le profil acheteur**.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

La sélection des candidatures sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

En vertu de l'article R.2123-5 du Code de la commande publique, la collectivité informe les entreprises qu'elle pourra négocier avec tous les candidats ayant présenté une offre.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix. Ces démarches seront menées dans le respect des règles d'égalité et de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Le contenu des négociations sera obligatoirement matérialisé par un écrit.

En vertu des articles R.2152-1, R.2152-2, L.2152-1 à L.2152-4 du Code de la commande publique, la collectivité informe les entreprises que les offres pourront être régularisées dans les conditions suivantes :

Dans les procédures adaptées sans négociation et les procédures d'appel d'offres, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.

Dans les autres procédures, les offres inappropriées sont éliminées. Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables au cours de la négociation ou du dialogue, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Lorsque la négociation ou le dialogue a pris fin, les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables sont éliminées.

Dans toutes les procédures, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des travaux	40.0
2-Valeur technique	50.0
<i>2.1-L'organisation et la gestion du chantier :</i> • <i>Organisation du management de chantier</i> • <i>Composition des équipes et compétences des collaborateurs</i> • <i>Moyens matériels dédiés au chantier et/ou matériels posés le cas échéant</i> • <i>Organisation pour assurer la sécurité des publics en site occupé.</i>	<i>40.0</i>
<i>2.2-Respect des délais d'exécution :</i> • <i>Organisation pour assurer le respect du planning, telles que l'anticipation des approvisionnements et la gestion de suppléance ou le renfort de personnel lorsque besoin.</i>	<i>10.0</i>
3-Performances environnementales : • <i>Gestion des déchets et recyclage : Engagement du candidat pour garantir la valorisation des déchets (tri, limitation de la production de déchets) et leur recyclage ou réemploi.</i> • <i>Efficacité énergétique : mesures prises pour limiter les consommations d'énergie et eau</i> • <i>Réduction de l'impact environnemental : mesures prises pour limiter les émanations de gaz à effet de serre et pour éviter la pollution des sols, de l'air et de l'eau.</i> • <i>Formation et sensibilisation : mesures pour la formation et la sensibilisation du personnel intervenant sur le chantier aux enjeux spécifiques du chantier.</i>	10.0

Le critère prix sera analysé au vu du montant indiqué à l'acte d'engagement

Les critères valeur technique et les performances environnementales seront évaluées grâce au mémoire technique complété par le candidat, **le cadre transmis sera utilisé obligatoirement**. Les éléments indiqués au mémoire technique seront parfaitement adaptés au lot postulé, à l'opération et aux critères énoncés.

Aucune annexe jointe au mémoire technique ne sera prise en compte. Le mémoire technique décrivant les deux critères « Valeur Technique » et « Performances environnementales » fera un total de 21 pages maximum, incluant la première page qui sera comptabilisée comme page de garde, de format A4.

Le mémoire technique pourra intégrer des synoptiques, des schémas, images, extraits de procédures, de plans ou de tableaux pour aider à la compréhension des éléments qui y seront rédigés.

La rédaction du mémoire s'effectuera avec une police classique aisément lisible (type Arial taille minimale 11, ou autre police de taille similaire).

Enfin, toute page supplémentaire aux 20 pages du mémoire technique ne sera pas prise en compte, et les éléments qu'elle contient ne seront donc pas évalués pour la notation des critères. Il en ira de même pour tout fichier ou annexe transmis en plus du mémoire technique.

Le mémoire technique devenant un élément contractuel du marché après notification du lot au titulaire, tout élément qui y est indiqué engage le candidat. Ainsi, en cas de défaut de respect d'un de ces éléments portés au mémoire technique lors de la réalisation des prestations, les sanctions prévues au marché pourront s'appliquer conformément aux clauses établies dans le CCAP.

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents sera indiqué dans la demande envoyée via le profil acheteur.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://agysoft.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard le 3 novembre 2026 à 12h00.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Règlement amiable des litiges :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

Préfecture de Meurthe et Moselle

1 rue du Préfet Erignac

54038 Nancy

Tél : 03 83 34 25 65 / Télécopie : 03 83 34 22 24

Procédure de recours contentieux :

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Besançon

30 rue Charles Nodier

25044 BESANCON CEDEX

Tél : 03 81 82 60 00

Télécopie : 03 81 82 60 01

Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr